

PAR COURRIEL

Québec, le 22 juillet 2022

Madame Audrey Lanier  
[audrey.lanier@cre-capitale.org](mailto:audrey.lanier@cre-capitale.org)

Objet : Demande d'accès n° 2022-07-095– Lettre de réponse

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 19 juillet dernier, concernant l'avis de non-conformité 402155545.

Le document suivant est accessible. Il s'agit de :

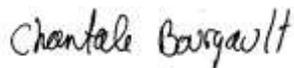
- Avis de non-conformité du 15 juillet 2022, 2 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Tamima Derhem Gosselin, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [tamima.derhemgosselin@environnement.gouv.qc.ca](mailto:tamima.derhemgosselin@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,



Chantale Bourgault

p. j. 2

c. c. Direction régionale – Carl Touzin, [carl.touzin@environnement.gouv.qc.ca](mailto:carl.touzin@environnement.gouv.qc.ca)